



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

**de l'Assemblée**

**Le jeudi 10 mars 2016 — Vol. 44 N° 150**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754  
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:  
[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

## Débats de l'Assemblée nationale

Le jeudi 10 mars 2016 — Vol. 44 N° 150

### Table des matières

#### Affaires courantes

Déclarations de députés	8921
Féliciter le skieur acrobatique Alex Bellemare pour sa première victoire en Coupe du monde	
M. Pierre Giguère	8921
Souligner le 25e anniversaire de la canonisation de Marguerite d'Youville	
M. Stéphane Bergeron	8921
Rendre hommage à M. Laurier Paquette pour ses performances sportives	
M. Alexandre Iracà	8921
Rendre hommage à l'incubateur d'entreprises AG-Bio Centre	
M. François Paradis	8922
Souligner le 100e anniversaire du quartier de Vanier, à Québec	
M. Patrick Huot	8922
Souligner la tenue du Défi Santé 5/30	
Mme Véronique Tremblay	8922
Féliciter les bénévoles ayant participé à l'organisation du centenaire de Montréal-Nord	
Mme Rita Le de Santis	8923
Rendre hommage à M. Joseph-Edmond Lévesque, vétéran de la Deuxième Guerre mondiale	
M. Jean D'Amour	8923
Souligner le 25e anniversaire de l'organisme Tel-Écoute, Tel-Aînés	
M. Maka Kotto	8923
Souligner le 25e anniversaire du Regroupement Entre Mamans inc.	
Mme Carole Poirier	8924
 Présence de Mme Fatima Marouan, ministre de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire du Royaume du Maroc	 8924
 Dépôt de documents	 8924
Rapport d'évaluation 2015 — Cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges	8924
Réponses à des pétitions	8924
Réponse à des questions inscrites au feuilleton	8924
Décisions du Bureau de l'Assemblée nationale	8924
 Dépôt de pétitions	 8925
Investir dans la qualité de l'environnement éducatif des écoles	8925
Renoncer à réduire les rétributions offertes aux résidences intermédiaires hébergeant des personnes autistes ayant des troubles graves du comportement et réviser les protocoles d'hébergement	8926
 Questions et réponses orales	 8926
Lutte contre la fraude et l'évasion fiscale	
M. Pierre Karl Péladeau	8926
M. Philippe Couillard	8927
M. Pierre Karl Péladeau	8927
M. Philippe Couillard	8927
M. Pierre Karl Péladeau	8927
M. Philippe Couillard	8927
M. Pierre Karl Péladeau	8928
M. Philippe Couillard	8928
Augmentation des seuils d'immigration	
M. Maka Kotto	8928
Mme Kathleen Weil	8928
M. Maka Kotto	8929
Mme Kathleen Weil	8929
M. Maka Kotto	8929
Mme Kathleen Weil	8929

## Table des matières (suite)

Heures d'ouverture des pharmacies	
M. Jean-François Lisée	8930
M. Gaétan Barrette	8930
M. Jean-François Lisée	8930
M. Gaétan Barrette	8930
M. Jean-François Lisée	8931
M. Gaétan Barrette	8931
Francisation des immigrants	
M. François Legault	8931
M. Philippe Couillard	8931
M. François Legault	8932
M. Philippe Couillard	8932
M. François Legault	8932
M. Philippe Couillard	8932
Impact de l'augmentation du nombre d'immigrants	
Mme Nathalie Roy	8933
Mme Kathleen Weil	8933
Mme Nathalie Roy	8934
Mme Kathleen Weil	8934
Mme Nathalie Roy	8934
Mme Kathleen Weil	8934
Modulation des tarifs de services de garde selon le revenu	
M. Nicolas Marceau	8935
M. Carlos J Leitão	8935
M. Nicolas Marceau	8935
M. Carlos J Leitão	8935
M. Sylvain Pagé	8936
M. Sébastien Proulx	8936
Rapport sur l'avenir de l'industrie acéricole	
M. André Villeneuve	8936
M. Pierre Paradis	8936
M. Harold LeBel	8936
M. Pierre Paradis	8937
Gestion du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives	
M. Éric Caire	8937
M. Sébastien Proulx	8937
M. Éric Caire	8937
M. Sébastien Proulx	8938
M. Éric Caire	8938
M. Sébastien Proulx	8938
Financement des organismes spécialisés en employabilité des femmes	
Mme Carole Poirier	8938
Mme Lise Thériault	8939
Votes reportés	8939
Motion proposant que l'Assemblée dénonce la hausse du fardeau fiscal des familles découlant des deux derniers budgets et qu'elle exige du gouvernement que le budget 2016-2017 n'en inflige aucune	8939
Adoption du principe du projet de loi n° 70 — Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi	8940
Renvoi à la Commission de l'économie et du travail	8940
Mise aux voix	8941
Motions sans préavis	8941
Procéder à des consultations particulières sur le projet de loi n° 64 — Loi sur l'immatriculation des armes à feu	8941
Mise aux voix	8942

### **Table des matières (suite)**

Avis touchant les travaux des commissions	8942
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	8943
<b>Affaires du jour</b>	8943
<b>Ajournement</b>	8943



Le jeudi 10 mars 2016 — Vol. 44 N° 150

*(Neuf heures quarante minutes)*

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Veuillez vous asseoir. Je vous souhaite un bon jeudi.

#### Affaires courantes

#### Déclarations de députés

Et nous allons procéder à la rubrique Déclarations de députés, et je suis prêt à entendre la première déclaration, et il s'agit de M. le député de Saint-Maurice, pour sa déclaration d'aujourd'hui. M. le député de Saint-Maurice, à vous.

#### Féliciter le skieur acrobatique Alex Bellemare pour sa première victoire en Coupe du monde

#### M. Pierre Giguère

**M. Giguère :** Merci, M. le Président. C'est avec une immense fierté que je souligne aujourd'hui la performance du skieur acrobatique Alex Bellemare, de Saint-Boniface, qui a remporté une médaille d'or lors de la Coupe du monde disputée en Corée du Sud. Le jeune athlète, âgé de 22 ans, s'est notamment démarqué avec la note de 93,60, qui lui a valu la victoire de cette compétition. De plus, réussir l'exploit sur la piste des prochains Jeux olympiques est également digne de mention.

Alex est un bel exemple de persévérance et de détermination. Je lui souhaite un bon succès et une bonne chance dans la poursuite de ses aspirations. Félicitations! Vous pouvez être fier de ce que vous avez accompli, M. Bellemare. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Alors, on vous remercie, M. le député. Je cède maintenant la parole à M. le député de Verchères pour sa déclaration. À vous, M. le député.

#### Souligner le 25e anniversaire de la canonisation de Marguerite d'Youville

#### M. Stéphane Bergeron

**M. Bergeron :** Merci, M. le Président. Il y a quelques semaines avait lieu le 25e anniversaire de la canonisation de Marguerite d'Youville. C'est le 9 décembre 1990, en effet, que le pape Jean-Paul II a élevé cette femme remarquable à la sainteté, faisant d'elle la première sainte née au Québec, puisque c'est à Varennes qu'elle a vu le jour en 1701. C'est d'ailleurs dans sa terre natale que reposent ses restes depuis 2010.

Source inépuisable d'inspiration, Marguerite d'Youville a consacré sa vie aux malades et aux plus démunis, et ce, malgré les nombreuses épreuves qu'elle a elle-même dû surmonter. Dès 1959, l'Église catholique lui donne d'ailleurs le titre de «Mère à la charité universelle». Elle a fondé, en 1737, la congrégation des Soeurs de la Charité de Montréal, mieux connue sous le nom de «Soeurs grises», dont l'action devait s'étendre sur plusieurs continents. Elle a consacré une bonne partie de son oeuvre à la rénovation et au fonctionnement de l'Hôpital général de Montréal, puis à sa reconstruction après l'incendie de 1765.

Étienne-Michel Faillon l'a qualifiée de «femme forte de l'Amérique», aussi convient-il d'entretenir son souvenir à titre de modèle d'abnégation. Il y a donc lieu d'espérer qu'elle retrouve bientôt la place qui lui est due dans notre toponymie électorale. Je vous remercie, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Merci, M. le député de Verchères. Je cède maintenant la parole à M. le député de Papineau pour sa déclaration de ce matin. M. le député, à vous.

#### Rendre hommage à M. Laurier Paquette pour ses performances sportives

#### M. Alexandre Iracà

**M. Iracà :** Merci, M. le Président. Résident de Buckingham, on surnomme M. Laurier Paquette le «Road Runner» de Buckingham. Âgé de 72 ans, il court environ 50 kilomètres par semaine. Il a couru plusieurs marathons au cours de sa vie, en Toscane, Las Vegas, Islande, où il a terminé premier dans la catégorie d'âge de 50 et plus. Selon M. Paquette, chaque course a son histoire. Il court donc depuis maintenant 50 ans en raison de trois à quatre fois par semaine avec un groupe de coureurs.

En plus de courir, M. Paquette fait de la plongée sous-marine avec sa conjointe. Depuis les années 80, ils ont donc fait des plongées à plusieurs endroits, soit en Floride, Cuba, Mexique, Honduras, Colombie et Australie.

Je tiens à offrir mes sincères félicitations à M. Paquette pour ses nombreux accomplissements et sa grande détermination. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à M. le député de Lévis pour sa déclaration de ce matin. M. le député, à vous la parole.

#### **Rendre hommage à l'incubateur d'entreprises AG-Bio Centre**

##### **M. François Paradis**

**M. Paradis (Lévis) :** Merci, M. le Président. Depuis presque 15 ans, AG-Bio Centre, situé dans le Complexe technologique du cégep Lévis-Lauzon, aide, supporte, accompagne, encadre des entrepreneurs de la région, mais également de tout le Québec dans leurs projets en entreprise. AG-Bio Centre est un incubateur d'entreprises, et, croyez-moi, M. le Président, ça incube! AG-Bio Centre transforme l'idée, la page blanche, le rêve en réalité. Alors que la notion de créer de la richesse prend toute son importance au Québec, AG-Bio Centre prend l'allure d'une véritable communauté d'affaires. Spécialisée dans les secteurs de l'agroalimentaire, des biotechnologies et des sciences de l'environnement, l'organisation a permis le démarrage de 55 entreprises depuis sa création, des entreprises qui, pour plusieurs d'entre elles, rayonnent bien au-delà des frontières du Québec.

M. le Président, aujourd'hui, nous rendons hommage à cette organisation et à ses partenaires en saluant son directeur général, M. Alain Cadoret, qui est présent dans les tribunes. Monsieur, on ne saurait se passer de vous. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Alors, on vous remercie. Bienvenue à l'Assemblée nationale, monsieur! Alors, je cède maintenant la parole à M. le député de Vanier-Les Rivières pour sa déclaration de ce matin. À vous, M. le député.

#### **Souligner le 100e anniversaire du quartier de Vanier, à Québec**

##### **M. Patrick Huot**

**M. Huot :** Merci, M. le Président. J'aimerais aujourd'hui souligner par cette déclaration le 100e anniversaire de l'ancienne ville de Vanier, située dans ma circonscription. Étant depuis 2001 quartier de la ville de Québec, Vanier a une riche histoire. En effet, c'est le 9 mars 1916 que Québec-Ouest est constituée par détachement de la municipalité de la Petite-Rivière qui faisait anciennement partie de la municipalité de Saint-Malo, et c'est en juin 1966, à l'occasion de son jubilé d'or, que la municipalité de Québec-Ouest adopte le nom de Vanier en l'honneur du gouverneur général du Canada, Son Excellence le général Georges P. Vanier.

Je désire donc rendre hommage à toutes ces femmes et tous ces hommes qui ont su au fil des ans faire grandir Vanier. Situé en plein coeur de la ville de Québec, le quartier de Vanier est riche aujourd'hui de ses parcs, de ses écoles, de ses institutions, comme le Centre d'art La Chapelle, par exemple. Mais la plus grande richesse de Vanier, ce sont ses résidents. Encore aujourd'hui, les Vaniéroises et les Vaniérois sont fiers de leurs racines. Un sentiment d'appartenance excessivement fort est encore présent, en plus d'un esprit communautaire hors du commun.

Donc, M. le Président, permettez-moi de souhaiter un bon centenaire à toutes les Vaniéroises et tous les Vaniérois. Que 2016 soit une année de célébrations et de grande fierté! Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** On vous remercie, M. le député. Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Chauveau pour sa déclaration de ce matin. Mme la députée de Chauveau, à vous.

#### **Souligner la tenue du Défi Santé 5/30**

##### **Mme Véronique Tremblay**

**Mme Tremblay :** M. le Président, l'édition 2016 du Défi Santé 5/30 va s'amorcer très bientôt. C'est un beau défi qui vise à faire la promotion des saines habitudes de vie. Cette initiative encourage les gens à intégrer dans leur vie des habitudes quotidiennes très simples comme manger cinq portions de fruits et légumes, faire au moins 30 minutes d'activité physique et se permettre au moins une pause. Manger mieux, bouger plus, avoir un équilibre de vie, c'est vraiment le coeur de la prévention en santé. C'est une initiative qui s'inscrit en parfaite complémentarité avec les efforts de notre gouvernement pour favoriser le mieux-être et la santé de la population québécoise.

Merci à tous ceux qui le font chaque année, qui contribuent à fournir un bel exemple à leur entourage et à toute notre collectivité. J'encourage d'ailleurs la population, mes collègues à s'inscrire en grand nombre au défi, qui va débiter le 31 mars prochain. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Alors, merci, Mme la députée. Et je tiens à signaler que notre collègue whip a été très attentif à vos propos. Alors, je cède la parole maintenant à Mme la députée de Bourassa-Sauvé pour sa déclaration d'aujourd'hui. À vous la parole.

**Féliciter les bénévoles ayant participé à  
l'organisation du centenaire  
de Montréal-Nord**

**Mme Rita Le de Santis**

**Mme de Santis** : Merci, M. le Président. Au cours de la dernière année, Montréal-Nord a vécu de formidables moments alors qu'on a célébré en grand ses 100 ans. Aujourd'hui, j'ajoute ma voix au concert de remerciements et de félicitations adressés à l'équipe de bénévoles qui s'est dévouée sans compter pendant plus de trois ans pour faire de ces festivités une vraie réussite. Ils sont : Claude Poirier, Dominic Blanchette, Nathalie Jolivet, Brunilda Reyes, Robert Richard, Martin Panneton, soeur Pierre-Anne Mandato, René Brabant, Gaetana Colella, Roger Lemieux, Sylvain Di Fioré, Véronique Gauthier, Luckny Guerrier, Palmina Panichella, Magdy Tebechrani. Votre dévouement, votre enthousiasme, votre engagement non seulement vous honorent, mais ils ont été les clés de succès des spectacles, expositions, festivals, concerts, compétitions sportives et randonnées sur cette si belle rivière des Prairies. Merci, 100 fois merci.

**Le Vice-Président (M. Gendron)** : Merci, Mme la députée, de votre déclaration. Je cède maintenant la parole à M. le député de Rivière-du-Loup... Rivière-du-Loup et quelque chose... Témiscouata, c'est ça.

**M. D'Amour** : Rivière-du-Loup—Témiscouata et Les Basques, tant qu'à y être, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron)** : Ça va. Alors, M. le député, avec l'ensemble de votre titre, à vous la parole.

**Rendre hommage à M. Joseph-Edmond Lévesque,  
vétérane de la Deuxième Guerre mondiale**

**M. Jean D'Amour**

**M. D'Amour** : Alors, merci, M. le Président. Alors, lundi dernier, j'ai eu le grand privilège d'assister, à Pohénégamook, à une cérémonie protocolaire rendant hommage à un homme des plus inspirants, un homme d'exception, M. Joseph-Edmond Lévesque. D'ailleurs, sa fille Louise est avec nous aujourd'hui, de même que son conjoint, M. Paul Lavoie. Bienvenue à l'Assemblée nationale.

Âgé aujourd'hui de 97 ans, M. Lévesque a été soldat dans le Régiment de la Chaudière lors du débarquement de Normandie. En plus de cumuler sept médailles d'honneur tout au long de son service militaire, M. Lévesque s'est vu remettre des mains du délégué général du Souvenir français au Canada, M. Jean-Robert Zonda, la médaille de chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur. Cette haute distinction vient souligner tout l'engagement personnel de M. Lévesque dans la campagne de libération de la France lors de la Deuxième Guerre mondiale.

M. Lévesque, je désire aujourd'hui saluer votre grand courage, votre détermination, votre générosité sans borne. Vous avez accompli le plus grand sacrifice qui soit : mettre votre vie au service de votre prochain. Aucun mot ne peut exprimer toute notre reconnaissance, notre gratitude. Félicitations, M. Lévesque!

• (9 h 50) •

**Le Vice-Président (M. Gendron)** : Merci, M. le député de Rivière-du-Loup—Témiscouata, pour votre déclaration de ce jour. Je cède maintenant la parole à M. le député de Bourget pour sa déclaration d'aujourd'hui. À vous, M. le député.

**Souligner le 25e anniversaire de  
l'organisme Tel-Écoute, Tel-Aînés**

**M. Maka Kotto**

**M. Kotto** : M. le Président, je veux aujourd'hui souligner le 25e anniversaire de l'organisme Tel-Écoute, Tel-Aînés, un organisme situé dans ma circonscription mais dont le rayonnement s'étend sur l'ensemble du territoire de Montréal, voire au-delà.

Né du grand besoin d'écoute chez les personnes éprouvant des problèmes de santé mentale, cet organisme reçoit aujourd'hui plus de 16 000 appels par année. Ses services d'écoute et de référence ont permis à des milliers de personnes, des aînés en grande partie, d'être accueillies, écoutées et comprises dans ce qu'elles vivent, qu'il s'agisse de solitude, d'isolement ou de maltraitance, entre autres vecteurs de précarité ou de détresse psychologique.

Fort de ses 120 bénévoles sous la direction de Mme Rita Quesnel et d'un conseil d'administration présidé par Mme Denise Cuillierier, cet organisme est devenu la référence pour des milliers de nos aînés, et nous les félicitons très chaleureusement. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron)** : On vous remercie, M. le député, de votre déclaration. Je cède maintenant la parole à Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve pour sa déclaration de ce matin. Mme la députée, à vous.

**Souligner le 25e anniversaire du Regroupement Entre Mamans inc.****Mme Carole Poirier**

**Mme Poirier :** Merci, M. le Président. Initié en 1982 sous la forme d'un réseau d'allaitement maternel, le Regroupement Entre Mamans s'est constitué officiellement en 1991 pour pouvoir promouvoir l'entraide entre les mères, encourager la santé globale et les capacités parentales.

En 25 ans, Entre Mamans est devenu un lieu de rencontre et d'échange respecté et prisé par les mères et les jeunes familles d'Hochelega-Maisonneuve. C'est un lieu où la qualité des relations humaines est à l'honneur et où l'échange d'information et l'apprentissage changent la vie. Développement personnel, éducation sexuelle, consultation prénatale et psychologique, réseau d'allaitement, camps de vacances, comptoir vestimentaire, Entre Mamans, c'est tout ça, au cœur d'Hochelega-Maisonneuve, pour les mères, les pères et les familles de notre quartier.

Félicitations, Entre Mamans, pour vos 25 ans d'existence! Longue vie à l'humanisme qui vous guide. Votre présence est rassurante et fait du bien à tout notre quartier.

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Alors, merci, Mme la députée d'Hochelega-Maisonneuve.

Cette dernière déclaration de la députée met fin à la rubrique Déclarations de députés. Les travaux sont suspendus pour quelques instants.

*(Suspension de la séance à 9 h 52)*

*(Reprise à 10 h 1)*

**Le Président :** Mesdames messieurs, nous allons nous recueillir quelques instants. Merci. Veuillez vous asseoir.

**Présence de Mme Fatima Marouan, ministre de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire du Royaume du Maroc**

J'ai le plaisir de souligner la présence dans nos tribunes de Mme Fatima Marouan, ministre de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire du Royaume du Maroc.

Alors, nous poursuivons les affaires courantes.

Aujourd'hui, il n'y a de déclarations ministérielles ni présentation de projets de loi.

**Dépôt de documents**

À la rubrique Dépôt de documents, M. le ministre des Transports.

**Rapport d'évaluation 2015 — Cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges**

**M. Daoust :** Oui, alors, M. le Président, je dépose le rapport d'évaluation 2015 des cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges.

**Le Président :** Alors, ce document est déposé. M. le leader du gouvernement.

**Réponses à des pétitions**

**M. Fournier :** Oui, M. le Président, je dépose la réponse du gouvernement aux pétitions présentées par le député de Vanier-Les Rivières le 24 novembre, le député de Rimouski le 26 novembre, par le député de Dubuc le 1er décembre 2015, par le député de Borduas le 9 février 2016 et par le député de D'Arcy-McGee le 11 février 2016.

**Réponse à des questions inscrites au feuilletton**

Je dépose également la réponse du gouvernement aux questions inscrites au feuilletton le 9 février 2016 par la députée d'Hochelega-Maisonneuve.

**Le Président :** Alors, ces documents sont déposés.

**Décisions du Bureau de l'Assemblée nationale**

Pour ma part, je dépose quatre décisions du Bureau de l'Assemblée nationale. Il n'y a pas de dépôt de rapports de commissions.

**Dépôt de pétitions**

À la rubrique Dépôt de pétitions, Mme la députée de Vachon.

**Investir dans la qualité de l'environnement éducatif des écoles**

**Mme Ouellet :** Oui, merci, M. le Président. Dans un premier temps, j'aimerais saluer Éric Pronovost, qui est président de la Fédération du personnel de soutien scolaire de la CSQ.

Donc, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 8 578 pétitionnaires. Désignation : citoyennes et citoyens du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que nous voulons faire de l'éducation publique une véritable priorité nationale au Québec;

«Considérant que la mission de l'école publique est d'instruire, de socialiser et de qualifier tous les élèves;

«Considérant que l'école publique offre des services éducatifs à toutes les catégories d'élèves, sans distinction;

«Considérant que les compressions budgétaires actuelles en éducation ont de nombreux impacts négatifs sur la qualité de vie des milieux éducatifs et nuisent à la persévérance et à la réussite scolaires;

«Considérant que les compressions accentuent davantage les inégalités sociales et territoriales des élèves et de leur milieu;

«Considérant que la persévérance et la réussite scolaires sont essentielles au développement d'une société en santé, engagée et prospère;

«Considérant que l'éducation est un investissement et non pas une dépense;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

«De cesser les compressions actuelles en éducation; et

«De prendre les moyens nécessaires pour assurer un investissement important et adéquat dans la qualité de l'environnement éducatif des écoles afin de faire de l'éducation publique une véritable priorité nationale, capable de répondre aux besoins de tous les élèves.»

Je certifie que cette pétition... l'extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Une voix :** ...

**Le Président :** Je ne prendrai pas le mors aux dents à tous les jours.

**Des voix :** Ha, ha, ha!

**Le Président :** Mme la députée de Vachon a une seconde pétition, je pense.

**Mme Ouellet :** Oui. Toujours dans la même veine. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 75 pétitionnaires. En fait, c'était la version électronique et la version papier. On voit que la modernité va plus vite. Donc, désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que nous voulons faire de l'école publique une véritable priorité nationale au Québec;

«Considérant que la mission de l'école publique est d'instruire, de socialiser et de qualifier tous les élèves;

«Considérant que l'école publique offre des services éducatifs à toutes les catégories d'élèves, sans distinction;

«Considérant que les compressions budgétaires actuelles en éducation ont de nombreux impacts négatifs sur la qualité de vie des milieux éducatifs et nuisent à la persévérance et à la réussite scolaires;

«Considérant que les compressions accentuent davantage les inégalités sociales et territoriales des élèves et de leur milieu;

«Considérant que la persévérance et la réussite scolaires sont essentielles au développement d'une société en santé, engagée et prospère;

«Considérant que l'éducation est un investissement et non pas une dépense;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

«De cesser les compressions actuelles en éducation;

«De prendre les moyens nécessaires pour assurer un investissement important et adéquat dans la qualité de l'environnement éducatif des écoles afin de faire de l'éducation publique une véritable priorité nationale, capable de répondre aux besoins de tous les élèves.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Le Président :** L'extrait de cette pétition est déposé. J'invite maintenant M. le député de Rosemont à prendre la parole.

**Renoncer à réduire les rétributions offertes aux résidences intermédiaires  
hébergeant des personnes autistes ayant des troubles graves  
du comportement et réviser les protocoles d'hébergement**

**M. Lisée :** Merci, M. le Président. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 3 511 pétitionnaires.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que le gouvernement a fait de grandes coupures dans les rétributions qui assuraient jadis une offre de service plus spécialisée aux résidences intermédiaires hébergeant des personnes autistes ayant des troubles graves du comportement — TGC;

«Considérant que les personnes autistes ayant des TGC sont lourdement handicapées et nécessitent des intervenants spécialisés pour prendre soin d'eux quotidiennement;

«Considérant que les montants que le gouvernement allouait [déjà étaient] irréalistes et insuffisants, ces coupures mettront les personnes autistes carrément en danger, puisque les résidences ne pourront plus assurer leur sécurité physique, ni respecter leur intégrité;

«Considérant qu'il n'y a pas d'autres possibilités d'hébergement pour ces personnes vulnérables;

«Considérant que ces coupures gouvernementales dans les rétributions des résidences intermédiaires causeront la fermeture de celles-ci et ouvriront de nouveau l'institutionnalisation des personnes autistes, à un coût exorbitant pour l'État québécois;

«Considérant que la fermeture de ces résidences causera un déséquilibre aigu dans toutes les sphères de vie des personnes autistes, augmentant ainsi les troubles de comportements, amenant une détérioration importante de leur qualité de vie et une régression imminente dans leur fonctionnement quotidien et leur intégration dans la société;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, soussignés, demandons au gouvernement :

«Qu'il recule dans sa décision de couper dans les rétributions afin d'éviter la fermeture des résidences spécialisées en autisme et troubles graves du comportement;

«Qu'il réviser les protocoles d'hébergement pour personnes autistes ayant des TGC, en tenant compte de leurs réels besoins, en assurant leur sécurité, leur bien-être et leur intégrité, ainsi que les besoins des personnes qui en sont responsables.»

M. le Président, je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Le Président :** Alors, l'extrait de cette pétition est déposé.

Il n'y a pas de réponses orales aux pétitions ni d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Je vous avise qu'après la période de questions et de réponses orales seront tenus deux votes reportés : le premier, sur la motion du député de Rousseau, débattue hier aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, et, le second, sur la motion de M. le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale proposant que le principe du projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi, soit adopté.

### Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant à la période des questions et de réponses orales, et je cède la parole à M. le chef de l'opposition officielle.

### Lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

#### M. Pierre Karl Péladeau

**M. Péladeau :** Merci, M. le Président. L'évasion fiscale, tout le monde le sait, est un fléau social et économique. De nombreux pays, d'ailleurs, ont commencé à s'y attaquer depuis les dernières décennies. 34 pays regroupés sous les auspices de l'OCDE ont pris des mesures pour la combattre. Mais il me semble qu'il y ait une exception : le Canada et le Québec qui est à sa remorque.

Alors que le gouvernement libéral s'attaque aux familles en augmentant leur fardeau fiscal ainsi qu'aux PME, nous apprenons qu'une vingtaine de clients de KPMG ont caché de l'argent à l'île de Man et s'en sortent impunément. Hier, le ministre des Finances a confirmé qu'en raison d'ententes liant le gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral c'est 130 millions, 130 millions de dollars qui vont passer sous le nez du fisc québécois et vont faire l'objet d'une amnistie fiscale pour les clients de... KPMG et de ses clients, alors que Revenu Québec, lui, aurait ne pas passé l'éponge. Alors, hier, le ministre des Finances disait ne pas connaître les ententes qui sont à l'origine de cette aberration.

Une journée plus tard, est-ce que le premier ministre est maintenant en mesure de donner l'heure juste aux contribuables du Québec? Est-ce que les Québécois devront réellement payer pour des décisions fédérales qui viennent exonérer les abus fiscaux des clients de KPMG?

• (10 h 10) •

**Le Président :** M. le premier ministre.

**M. Philippe Couillard**

**M. Couillard :** Merci, M. le Président. Question importante car, bien sûr, chacun, chacune doit payer sa part d'impôt, et ça inclut les entreprises, afin qu'on puisse soutenir nos programmes sociaux, entre autres, et pour d'autres raisons également, on le comprend très bien.

Je vais quand même indiquer à notre collègue et à l'ensemble des membres de cette Chambre qu'il y a, depuis environ 25 ans, on me dit, des ententes de réciprocité sur cette question, qui font que, selon que c'est un ordre de gouvernement ou l'autre qui initie les procédures, l'autre suit. Alors, lorsque c'est le gouvernement fédéral qui initie les procédures, le gouvernement du Québec continue dans la même veine, et vice versa. Et je crois qu'il faut continuer à avoir cette attitude de vigilance et également de collaboration entre les deux paliers de gouvernement pour s'assurer, encore une fois, que les actions de récupération sont complétées.

D'ailleurs, le bilan de récupération n'est quand même pas si mal au cours des dernières années. On peut toujours faire mieux, mais il y a eu des sommes importantes qui ont été récupérées au Québec et, bien sûr, dans le reste du pays, mais au Québec particulièrement, en rapport aux actions de Revenu Québec, souvent faites en collaboration avec l'Agence du revenu du Canada.

Alors, je pense que ce qui est important de répéter, c'est que ces ententes, cette entente de réciprocité existe depuis 25 ans et qu'elle se base sur le principe du premier intervenant, soit le gouvernement du Québec soit le gouvernement fédéral, et que l'autre suit dans la même orientation, M. le Président.

**Le Président :** Première complémentaire, M. le chef de l'opposition.

**M. Pierre Karl Péladeau**

**M. Péladeau :** M. le Président, le premier ministre nous fait part du taux de récupération, mais je pense que c'est important également de dire qu'il applique la ligne dure aux citoyens. Il s'attaque également aux prestataires de l'aide sociale, alors qu'il laisse passer — excusez-moi l'expression, M. le Président — les gros poissons.

Alors, ma question au premier ministre est très, très simple : Est-ce que le premier ministre peut nous dire qui décide de l'administration fiscale ici, au Québec?

**Le Président :** M. le premier ministre.

**M. Philippe Couillard**

**M. Couillard :** D'abord, M. le Président, c'est la deuxième fois qu'il le dit, je vais quand même le relever, l'action de notre gouvernement vise à réduire le fardeau fiscal des familles, notamment par l'abolition de la taxe santé, et c'est un allègement très important dans le portefeuille des contribuables, de même que le bouclier fiscal qui vise à protéger les gens à plus faibles revenus des impacts fiscaux d'une augmentation de leurs revenus ou du changement de leur situation professionnelle. C'est une des mesures les plus progressistes appliquées en Amérique du Nord sur cette question, et je pense que ça vaut la peine de dire qu'au Québec on est fiers de l'avoir initiée.

Maintenant, encore une fois, il n'est pas exact que ce qu'il appelle les gros poissons évitent le filet, puisqu'on a des récupérations très importantes, année, après année, après année. Est-ce qu'on peut faire mieux? Certainement qu'on peut faire mieux. Est-ce qu'il y a encore des personnes qui...

**Le Président :** En terminant.

**M. Couillard :** ...ou des organisations qui échappent aux enquêtes fiscales? Probablement. On va continuer à...

**Le Président :** Deuxième complémentaire, M. le chef de l'opposition.

**M. Pierre Karl Péladeau**

**M. Péladeau :** M. le Président, les gros poissons, ça m'apparaît évident. Alors, pendant que le gouvernement augmente le fardeau fiscal des familles, il augmente le fardeau fiscal des individus de la classe moyenne, celui des entrepreneurs, il laisse encore une fois passer les gros poissons. Alors, est-ce que le premier ministre entend soutenir la position de son ministre et de se soustraire aux obligations d'exiger que les citoyens qui s'adonnent à l'évasion fiscale paient tous leurs impôts ici, au Québec?

**Le Président :** M. le premier ministre.

**M. Philippe Couillard**

**M. Couillard :** Bien, la réponse, c'est évident, M. le Président : On veut que les citoyens paient tous les impôts ici, au Québec. Là, je ne comprends pas le sens véritable de la question. Mais je voudrais quand même lui rappeler, parce qu'il revient encore une fois sur cette question, bien, lorsqu'il parle des familles, que l'intervention à laquelle nous avons

procédé pour les tarifs des services de garde visait précisément, et mon collègue lui rappelait hier le sens du mot «progressiste», visait régulièrement et spécifiquement à épargner les familles à plus bas revenus qui, dans la proposition de son parti, auraient été touchées uniformément. Qu'on gagne 20 000 \$ par année ou 200 000 \$ par année, c'était 9 \$ pour tout le monde. Alors, au contraire, on s'est assurés de faire en sorte, M. le Président, que les familles, notamment les familles à plus faibles revenus, soient épargnées de la hausse inéquitable proposée par le Parti québécois.

**Le Président :** Troisième complémentaire, M. le chef de l'opposition.

**M. Pierre Karl Péladeau**

**M. Péladeau :** Merci, M. le Président. Le premier ministre avait eu cette brillante idée éventuellement de considérer de confier la perception et l'administration de nos impôts à Ottawa. Nous constatons évidemment ce matin que c'est une très, très mauvaise idée. Alors, j'ai une question très simple à poser au premier ministre : Est-ce qu'il s'engage ici, devant les Québécois et les Québécoises, à ne jamais confier l'administration et la perception des impôts, de nos impôts à Ottawa?

**Le Président :** M. le premier ministre.

**M. Philippe Couillard**

**M. Couillard :** J'aimerais qu'il cite un moment où j'ai dit ça ou quelqu'un d'autre du gouvernement a dit ça, M. le Président. Ce n'est pas ce qu'on a dit. Ce qu'on sait, c'est que, dans un esprit de simplification, puis je pense que les citoyens et les citoyennes qui nous écoutent également... et il y a d'autres partis politiques qui ont soutenu également cette orientation, il serait souhaitable que les contribuables n'aient à remplir qu'un seul rapport d'impôt, de façon à simplifier leur vie et rendre les choses les plus efficaces possible. Il n'est pas exclu du tout que ceci soit fait au niveau du gouvernement du Québec. Il n'y a rien qui empêche de penser ça. Alors, il faut continuer à réfléchir à cette question et échanger là-dessus, mais est-ce qu'on va, M. le Président, s'assurer que les lois fiscales du Québec soient appliquées, soient respectées? Est-ce qu'on va s'assurer que les actions nécessaires soient entreprises soit par récupération ou également par action légale?

**Le Président :** En terminant.

**M. Couillard :** Bien sûr, M. le Président. C'est l'évidence même.

**Le Président :** Principale, M. le député de Bourget.

**Augmentation des seuils d'immigration**

**M. Maka Kotto**

**M. Kotto :** M. le Président, hier, à l'évidence, le premier ministre a décidé qu'il y aurait désormais des sujets interdits à l'Assemblée nationale. Nonobstant le fait que sa ministre de l'Immigration va prochainement tenir des consultations sur les seuils d'immigration, il a décidé d'interdire le débat sur le sujet en cette Chambre, sous peine d'être taxé d'intolérant, voire de xénophobe ou de raciste, vous savez ce que je veux dire. C'est désormais le premier ministre qui va décider seul des seuils d'immigration. Au diable la démocratie! Au diable la procédure parlementaire! C'est lui seul, dans son bureau, qui décidera des sujets sur lesquels nous pourrions débattre dans cette Chambre. Seul, il a décidé, sans attendre les consultations, qu'il fallait hausser les seuils d'immigration de 50 000 à 60 000 déjà prévu. Pas le droit d'en discuter ici, pas du tout, surtout pas.

Alors, à quoi servent les prochaines consultations publiques sur les seuils d'immigration si, dans la tête, du premier ministre le dossier est déjà clos?

**Le Président :** Mme la ministre de l'Immigration.

**Mme Kathleen Weil**

**Mme Weil :** M. le Président, à plusieurs reprises nous avons eu l'occasion de discuter de cet enjeu en commission parlementaire de façon rationnelle, de façon calme, et on a évoqué évidemment les données de l'Institut de statistique du Québec, mais surtout on vient de confirmer... on a même adopté cet article du projet de loi n° 77 qui dit bien qu'il y aura des consultations, et j'ai même dit que ces consultations sur les seuils et la composition d'immigration se tiendront ce printemps. Et c'étaient des échanges très calmes, très ouverts, et les députés de l'opposition semblaient très rassurés par le fait qu'on va maintenir cette pratique qui est dans la loi et inscrite dans la loi actuelle de faire des consultations publiques.

**Des voix :** ...

**Le Président :** S'il vous plaît! S'il vous plaît! La parole est au député de Bourget pour une question complémentaire.

**M. Maka Kotto**

**M. Kotto** : M. le premier ministre... J'entends bien la ministre de l'Immigration. Effectivement nous avons eu des échanges sur cet enjeu en commission parlementaire en toute sérénité, mais la position qu'elle exprime ici est différente de celle du premier ministre.

Aussi, je réitère ma question : Qu'est-ce qui a amené le premier ministre à décider tout seul la hausse de 10 000 immigrants de plus relativement aux 50 000 déjà déterminés pour les flux migratoires à venir? Quels sont...

**Le Président** : Mme la ministre de l'Immigration.

**Mme Kathleen Weil**

**Mme Weil** : Le premier ministre a confirmé qu'il y aurait des consultations. Le premier ministre connaît la loi. Le premier ministre et tout le...

**Des voix** : ...

**Mme Weil** : Le premier ministre connaît la loi. Le gouvernement va agir de façon responsable et de façon transparente. Mais ce qui m'étonne, c'est que, parce que la politique, où on a été extrêmement transparents, le ministère de l'Immigration et moi-même... On a mis beaucoup de données et de statistiques dans la politique et le document de consultation aussi. Une statistique de l'ISQ, qui parle de décroissance des personnes en âge de travailler cause beaucoup d'émotion...

**Le Président** : En terminant.

**Mme Weil** : ...chez les oppositions. Devrait-on cacher ces statistiques?

**Le Président** : M. le député de Bourget, en deuxième complémentaire.

**M. Maka Kotto**

**M. Kotto** : M. le Président, la ministre parle de transparence. Effectivement, nous en sommes. Alors, je ne pense pas que le premier ministre ait eu cette idée de façon spontanée, de hausser de 10 000 de plus le seuil d'immigration.

Est-ce que le premier ministre peut s'engager à déposer les études qui ont inspiré sa décision ici, en Chambre, pour que l'ensemble de la population en soit témoin?

**Le Président** : Mme la ministre de l'Immigration.

**Mme Kathleen Weil**

**Mme Weil** : Écoutez, je l'ai expliqué à maintes reprises, que nous allons procéder de la façon que nous procédons à chaque fois que nous faisons une consultation pluriannuelle sur les seuils et la composition. Vous prêtez des intentions, et je m'objecte à ce que vous vous conduisiez de cette façon. Je l'ai dit clairement, que nous allons agir comme nous avons toujours agi, en toute transparence, mais vous vous objectez à des statistiques qui sont dans notre politique, qu'on a mises en toute transparence. Vous voulez couvrir ces statistiques que l'on ne saurait voir parce que ça vous dérange.

**Des voix** : ...

**Mme Weil** : Oui, oui, oui.

**Des voix** : ...

**Le Président** : S'il vous plaît! M. le leader de l'opposition.

**M. Drainville** : M. le Président, quel bel exemple encore une fois, on pose des questions et on se fait répondre : Taisez-vous, hein? C'est ça, le... C'est exactement...

• (10 h 20) •

**Le Président** : Ce n'est pas une question de règlement. M. le leader du gouvernement.

**M. Fournier** : Je veux simplement illustrer, voici un cas patent où la question ne respectait pas l'article 35, et le leader se lève parce qu'il n'aime pas la réponse. Elle prêtait des...

**Le Président** : Ça va. La question m'apparaissait être... tout à fait correspondre à notre règlement. Mme la ministre, veuillez terminer, s'il vous plaît. Il vous reste trois secondes.

**Mme Weil :** Le premier ministre a tout simplement évoqué une réalité démographique à partir de...

**Le Président :** Principale, M. le député de Rosemont.

**Des voix :** ...

### Heures d'ouverture des pharmacies

#### M. Jean-François Lisée

**M. Lisée :** Non, non, M. le Président, on ne se taira pas, on ne va pas céder à l'intimidation. On ne va pas se faire dire, lorsqu'on pose des questions sur l'immigration, qu'on souffle sur des braises. On ne va pas se faire dire, lorsqu'on parle des mauvaises politiques du ministre de la Santé, que notre éthique est en jeu.

La question qui est posée aujourd'hui, c'est qu'à cause des politiques du ministre de la Santé les Québécois qui se présentent dans les pharmacies au Québec sont servis par 1 000 personnes de moins, des techniciens, des infirmières, des pharmaciens qui ont perdu leur emploi au cours des derniers mois. Aujourd'hui, à cause des politiques du ministre de la Santé, il y a des portes closes, six heures de moins dans la moitié des pharmacies du Québec, à cause de lui.

Peut-il aujourd'hui garantir aux Québécois de toutes les villes, villages et quartiers qu'il va arrêter de nuire à l'accès aux pharmacies?

**Le Président :** M. le ministre de la Santé.

#### M. Gaétan Barrette

**M. Barrette :** M. le Président, je pense que le député de Rosemont fait référence aux résultats d'un sondage qui a été exercé par l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires auprès de ses membres dans un contexte qui était celui de l'évolution de nos négociations et le contexte, évidemment, qui est celui du projet de loi n° 81.

Le contexte, M. le Président, pour ce qui est du point précis du sondage, fait référence à l'entente que nous avons signée avec l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, entente qui prévoit un dé plafonnement des allocations professionnelles, allocations professionnelles que certaines personnes appellent des ristournes. Mais cette entente-là qui a été signée, au moment où on se parle, stipule qu'il y ait de la part des pharmaciens propriétaires un remboursement à l'État d'une certaine quantité d'argent, qui est substantielle, évidemment.

C'est une entente qui a été signée et qui demande en contrepartie qu'un règlement soit mis en application. Le règlement a été publié. Il vient de terminer sa période de publication. Nous en sommes à en faire l'analyse. Évidemment, ça doit être fait, cette analyse-là.

**Le Président :** En terminant.

**M. Barrette :** Et évidemment nous allons y donner suite pour respecter les paramètres de notre entente.

**Le Président :** Première complémentaire, M. le député de Rosemont.

#### M. Jean-François Lisée

**M. Lisée :** Hier, le ministre de la Santé parlait de faute morale. Il vient de dire qu'il avait conclu une entente avec les pharmaciens par laquelle les pharmaciens devaient rembourser des sommes importantes, mais pour ne pas fermer, pour ne pas réduire leurs heures d'ouverture il allait, lui, déposer un règlement pour permettre une arrivée de fonds. Il a mis sept mois avant de déposer le règlement. Le règlement est maintenant sur sa table de travail. Il prend encore des semaines avant de l'accepter, et donc les pharmacies ferment.

**Le Président :** ...

#### M. Gaétan Barrette

**M. Barrette :** Alors, je suis content, M. le Président, que le député de Rosemont vienne concéder le fait que je suis la procédure qui est prévue dans nos ententes et dans notre réglementation. Il a raison, là, le député de Rosemont, de dire ce qu'il vient de dire. On suit la procédure. On la suit.

Maintenant, M. le Président, le député de Rosemont fait référence, par exemple, à la fermeture de pharmacies. Bien, une des fermetures de la pharmacie, je la connais très bien, elle est du patelin d'où vient le député de Rosemont lui-même. Alors, on sait très bien, par exemple, que cette pharmacie-là n'a pas fermé à cause de la négociation, mais le propriétaire, devant la vétusté de son immeuble...

**Le Président :** En terminant.

**M. Barrette** : ...a fermé l'immeuble, qui a entraîné la fermeture de la pharmacie. Voilà une utilisation particulière d'une donnée factuelle.

**Le Président** : Deuxième complémentaire, M. le député de Rosemont.

**M. Jean-François Lisée**

**M. Lisée** : Comme ça arrive très souvent, le ministre est mal informé. La pharmacie dont il parle n'est pas dans mon patelin, et je ne l'ai pas citée.

Ce qui est vrai, par exemple, c'est qu'il avait promis qu'il y aurait 50 superinfirmières par année de plus grâce à lui; il en a viré 16 à cause de son retard planifié de faire en sorte que l'entente soit mise en oeuvre. Et il se traîne les pieds volontairement, et ça réduit l'accès aux pharmacies partout au Québec.

Quand cessera-t-il de nuire à l'accès à la santé au Québec?

**Le Président** : M. le ministre de la Santé.

**M. Gaétan Barrette**

**M. Barrette** : M. le Président, je ne sais pas si le député de Rosemont est en question complémentaire ou en question principale, puisqu'il a changé de sujet.

Je suis déçu qu'il ne considère pas la ville voisine de son patelin son quasi-patelin. Moi, je peux vous dire que, d'où je viens, là, je peux dire que je viens d'une région, puis je peux en parler très librement, puis j'en parle avec fierté.

La réalité, M. le Président, est à l'effet que la pharmacie en question, par exemple, a fermé pour cause de vétusté et décision du propriétaire de la fermer.

En ce qui a trait à l'entente qui a été signée, nous respectons les procédures, nous allons respecter notre entente, évidemment, et nous n'allons pas créer des circonstances qui vont...

**Le Président** : En terminant.

**M. Barrette** : ...réduire les services, au Québec, en pharmacie.

**Le Président** : Principale, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

**Francisation des immigrants**

**M. François Legault**

**M. Legault** : M. le Président, hier le premier ministre a décidé que le Québec n'avait pas le choix, qu'il doit augmenter le nombre d'immigrants pour augmenter la population active, et il a décidé que tous ceux qui ne sont pas d'accord avec ça, bien, ce sont des intolérants.

M. le Président, il y a d'autres façons d'augmenter la population active. Par exemple, si on lutte contre le décrochage scolaire, on peut avoir plus de jeunes qui ont accès à des emplois de qualité. Si on travaille sur l'alphabétisation, on peut aider à plus d'adultes d'avoir accès à des emplois de qualité. Si le premier ministre mettait autant d'énergie à lutter contre le décrochage puis à travailler sur l'alphabétisation qu'il en met à faire le grand moralisateur, on pourrait avancer au Québec.

M. le Président, moi, je suis fier de parler puis de vivre en français. Et je souhaite que mes enfants puis mes petits-enfants vivent en français. Puis, quand on me dit que 41 % des nouveaux immigrants ne parlent pas français, que 72 % ne suivent pas de cours de français, pour moi, là, on a un problème. Est-ce que, ce matin, le premier ministre pourrait au moins reconnaître qu'on a un problème avec la francisation des immigrants?

**Des voix** : ...

**Le Président** : S'il vous plaît! M. le premier ministre.

**M. Philippe Couillard**

**M. Couillard** : Alors, M. le Président, je vais commencer par informer mon collègue — que je remercie de sa question — en lui disant que c'est une question de ton et de message subtil. Si on commence notre intervention en disant : M. le Président, l'immigration est un facteur positif pour le Québec, il s'agit de gens qui font le choix déchirant, difficile de quitter leurs pays et de venir chercher un meilleur avenir chez nous, on doit tout faire pour que le Québec en bénéficie, c'est un message. Si on présente de façon plus ou moins subtile l'immigrant ou l'immigration comme une menace pour le Québec, c'est un autre message.

Maintenant, pour ce qui est du français, M. le Président, je voudrais quand même rappeler certains faits. Au cours des 20 dernières années, la proportion des immigrants qui connaissent le français au moment de leur admission a doublé

de 36,8 % à 61,3 %. Près de 86 %, en 2012, des personnes immigrantes admises au Québec étaient soit francophones, soit en processus de francisation, soit des enfants scolarisés en français. Et tous les enfants des immigrants sont scolarisés en français, tout le monde le sait au Québec. Plus de 90 % des travailleurs qualifiés qui veulent s'installer chez nous connaissent le français. Voilà les faits, M. le Président.

L'immigration actuelle ne nuit pas au fait français, elle le consolide. Les immigrants font le choix parce qu'ils ont l'obligation légale, mais parce qu'également ils font le choix de vivre en français au Québec. Ils savent que c'est comme ça que ça se passe au Québec, et c'est comme ça que ça va continuer. Mais je vais répéter, cependant, le fait qui est indubitable, c'est que, si on veut maintenir une croissance économique... Il n'arrête pas de nous parler de la différence — avec raison — entre l'économie du Québec et l'économie de l'Ontario. Une des principales raisons qui expliquent que l'économie de l'Ontario croît plus rapidement que celle du Québec, c'est la part plus importante de l'immigration dans leur population, notamment à Toronto. C'est un fait.

Ce matin, il y avait des articles, dans *La Presse*, sur les populations des régions, où on indiquait que le seul phénomène qui a permis à la population de Montréal, de l'île de Montréal, de se maintenir, c'est l'immigration.

**Le Président :** En terminant.

**M. Couillard :** On sait qu'un pourcentage élevé des nouveaux ménages viennent de l'immigration. Une bonne nouvelle : le Québec ouvre ses bras, monsieur...

**Le Président :** Première complémentaire, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

#### **M. François Legault**

**M. Legault :** M. le Président, il n'y a personne dans cette Chambre, là, qui est contre l'immigration. Le premier ministre doit arrêter de jouer au donneur de leçons. M. le Président, on ne demande pas de fermer les frontières, ce qu'on demande, c'est que les immigrants qui viennent s'établir au Québec, ils apprennent le français. Selon les dernières données, là, 2014, les dernières disponibles, 41 % de ceux qui sont arrivés ne parlent pas français, 72 % de ceux-là ne suivent pas de cours de français. Est-ce qu'on a un problème, oui ou non?

• (10 h 30) •

**Le Président :** M. le premier ministre.

#### **M. Philippe Couillard**

**M. Couillard :** On a un problème si on présente l'immigration comme une menace au fait français au Québec; on a un gros problème, effectivement. Mais, si on prend compte des immenses progrès, M. le Président, qu'on a accomplis... Je vais lui répéter ce que j'ai dit tantôt : Plus de 90 % des travailleurs qualifiés connaissent le français, 86 % des personnes immigrantes, effectivement, soit francophones, soit en processus de francisation, soit des enfants qui vont à l'école en français. On a une image tout à fait différente de celle qu'il dépeint aujourd'hui.

Maintenant, il y a effectivement plus d'efforts encore à faire pour franciser les nouveaux arrivants au Québec, notamment ces réfugiés nombreux que nous accueillons avec bonheur, et plaisir, et ouverture chez nous, M. le Président. Notamment pour les réfugiés, mais d'autres également, il faut faire encore plus d'efforts. Il faut que les gens intègrent rapidement le marché du travail, c'est pour ça que ma consœur annonce que les francisations...

**Le Président :** En terminant.

**M. Couillard :** ...les cours de francisation seront offerts pendant que les gens...

**Le Président :** Deuxième complémentaire, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

#### **M. François Legault**

**M. Legault :** M. le Président, je ne comprends pas que le premier ministre soit aussi insensible à l'avenir de la seule nation francophone en Amérique du Nord, qu'il soit aussi insensible à défendre notre identité. On ne parle pas d'intolérance, M. le Président, on parle d'une intégration réussie, on parle de se donner les moyens de prospérer au Québec en français.

Je répète ma question : Est-ce que, selon lui, on a un problème, oui ou non, avec la francisation des immigrants?

**Le Président :** M. le premier ministre.

#### **M. Philippe Couillard**

**M. Couillard :** M. le Président, c'est qu'on fait beaucoup mieux, et on peut faire encore mieux, et on va faire encore mieux.

Maintenant, il vient dire quelque chose que je trouve très sérieux, quelque chose à laquelle je vais m'objecter tant que je pourrai avec toutes mes forces, il présente... il vient de le dire, il met en rapport l'identité québécoise et l'immigration.

Donc, il vient de dire — et les nouveaux arrivants qui nous écoutent ont bien entendu le message — que les nouveaux immigrants — de façon détournée, il l'a dit très bien — sont une menace à l'identité du Québec...

**Des voix :** ...

**Le Président :** M. le leader du deuxième groupe d'opposition.

**M. Bonnardel :** M. le Président, le premier ministre impute des motifs indignes. C'est le premier ministre qui souffle, lui, sur les braises de l'arrogance. C'est ça qu'il fait...

**Le Président :** M. le premier ministre, vous connaissez bien...

**Des voix :** ...

**Le Président :** S'il vous plaît! Ça va? Ça va?

**Des voix :** ...

**Le Président :** M. le premier ministre...

**Des voix :** ...

**Le Président :** S'il vous plaît! Ça va? S'il vous plaît, M. le premier ministre, écoutez, faites attention.

**M. Couillard :** ...et moi, je ne manque jamais de respect envers mes collègues, M. le Président. Maintenant, je vais répéter — et je vois qu'il n'est pas d'accord — l'identité québécoise, elle est forte, elle n'est pas menacée.

**Le Président :** En terminant.

**M. Couillard :** Elle s'applique sur la langue française, et les nouveaux arrivants lui donnent plus de force encore.

**Le Président :** Principale, Mme la députée de Montarville.

### **Impact de l'augmentation du nombre d'immigrants**

#### **Mme Nathalie Roy**

**Mme Roy (Montarville) :** Oui. M. le Président, en 2007, monsieur X — on va l'appeler monsieur X, vous allez voir, c'est intéressant — monsieur X était préoccupé pour l'avenir de l'immigration au Québec et les risques d'augmenter nos seuils d'admission sans réviser en profondeur et bonifier nos programmes d'intégration et de francisation. *La Presse* le citait alors comme suit : «...les données rendues publiques [sont] la preuve que les seuils d'immigration ne peuvent être haussés sans une augmentation des budgets d'intégration. "Ce que démontrent ces chiffres, c'est que cet équilibre est en péril[...]. Les mesures d'accompagnement ne seront pas à la hauteur du nombre d'immigrants que nous accueillerons"», disait-il, s'inquiétant de la chute du poids démographique des francophones.

Alors, vous vous demandez sûrement, M. le Président, qui est monsieur X. Eh bien, c'est nul autre que le ministre de l'Éducation. À l'époque, il était leader de l'opposition officielle.

Alors, la ministre de l'Immigration est-elle d'accord avec son collègue ou le taxera-t-elle, lui aussi, de souffler sur les braises de l'intolérance?

**Des voix :** ...

**Le Président :** S'il vous plaît! Mme la ministre de l'Immigration.

#### **Mme Kathleen Weil**

**Mme Weil :** M. le Président, les propos du premier ministre, je dois y souscrire, évidemment, à 100 %, à quel point les efforts, les efforts du gouvernement du Québec, et notamment en matière d'intégration et de francisation, ont été considérables. On a doublé en 20 ans le nombre de personnes qui parlent français, 90 % des personnes qui sont sélectionnées comme travailleurs qualifiés, maintenant, c'est 90 % qui parlent français, donc...

Mais je suis très contente de voir la réception, l'accueil de la nouvelle politique d'immigration que j'ai déposée, que j'ai rendue publique lundi, que j'ai déposée ici mardi, alors, pour revenir au *Devoir*, qui dit : «La nouvelle politique d'immigration du Québec vise juste», qui dit que «cette politique ne souffre d'aucune ambiguïté sur l'importance primordiale du français comme langue d'intégration sur le marché du travail». Des commentaires de la sorte, tous les journalistes, tous les commentateurs, tous nos partenaires l'ont fait.

Alors, comme a dit le premier ministre, nous avons bien réussi, au fil des années, à avoir plus de personnes qui parlent français, mais il faut aller encore plus loin, il faut faire la promotion, nous assurer d'adapter le cours de français...

**Le Président :** En terminant.

**Mme Weil :** ...aux besoins particuliers de tous les immigrants.

**Le Président :** Première complémentaire, Mme la députée de Montarville.

**Mme Nathalie Roy**

**Mme Roy (Montarville) :** M. le Président, même la nouvelle ministre de l'Économie a déjà reconnu que la francisation est déficiente et que ce serait irresponsable d'augmenter le seuil d'admission des immigrants sans changer nos façons de faire. Elle proposait même de geler ce seuil à 45 000 personnes par année, 2012.

La ministre de l'Immigration va-t-elle écouter les sages paroles de ses collègues de l'Éducation et de l'Économie à l'époque où l'identité québécoise était importante pour eux?

**Des voix :** ...

**Le Président :** S'il vous plaît! Mme la ministre de l'Immigration.

**Mme Kathleen Weil**

**Mme Weil :** D'ailleurs...

**Des voix :** ...

**Le Président :** J'ai fort bien entendu la question, qui a été posée dans l'ordre. Dans l'ordre aussi, ça implique d'écouter la réponse. Mme la ministre de l'Immigration.

**Mme Weil :** M. le Président, ça fait plusieurs années — et, d'ailleurs, c'est sous un gouvernement libéral — que nous sommes allés beaucoup, beaucoup plus loin pour préparer les immigrants à l'arrivée ici, au Québec : des cours de francisation avec les alliances françaises dans à peu près 150 ententes que nous avons dans 30 pays pour préparer l'arrivée de ces gens-là, nous donnons un cours de francisation en ligne permettant aux gens de bien se préparer au projet, le nouveau projet de vie de vivre ici en français, au Québec, nous offrons des cours en milieu de travail, des cours dans la communauté...

**Le Président :** En terminant.

**Mme Weil :** ...des cours dans nos cégeps, dans nos universités. L'offre est très variée.

**Le Président :** Deuxième complémentaire, Mme la députée de Montarville.

**Mme Nathalie Roy**

**Mme Roy (Montarville) :** Mme la ministre, des cours sur les valeurs québécoises, ça existe. Vous devriez le dire au premier ministre. Pour nous, poser des questions sur la capacité d'accueil des immigrants au Québec, sur l'obligation d'apprendre le français et de connaître nos valeurs québécoises, c'est responsable, réaliste, nécessaire et, surtout, légitime. Pour le gouvernement libéral, poser ces questions ici, c'est être intolérant. M. le Président, la seule personne qui est intolérante ici aux questions sur l'identité québécoise et la protection de la langue française, c'est le premier ministre. Va-t-il accepter que les cours de français deviennent obligatoires...

**Le Président :** Évidemment, évidemment, c'est toujours le même sujet qui revient de temps en temps, on ne peut pas prêter de motifs, particulièrement des motifs indignes, à quiconque ici. Alors, je voudrais, tout simplement, vous aviser d'éviter ça. D'un côté comme de l'autre d'ailleurs, je dis les choses pour l'ensemble des membres de cette Assemblée.

Ceci étant dit, Mme la ministre, s'il vous plaît, veuillez répondre.

**Mme Kathleen Weil**

**Mme Weil :** Je pense qu'il faut poursuivre sur l'intention et ce que nous avons annoncé lundi sur la politique parce que nous reconnaissons qu'il faut faire encore plus, encore mieux pour bien intégrer, et on met beaucoup l'accent dans cette politique pour adapter la francisation, qui inclut des cours sur les valeurs démocratiques, l'égalité, l'égalité entre les hommes et les femmes, dans nos cours de francisation.

Le cours de francisation n'est pas un cours de français uniquement, c'est un cours sur, justement, les valeurs démocratiques de la société québécoise, notamment. Alors, ce qu'on propose dans cette politique et les actions que nous allons prendre...

**Le Président** : En terminant.

**Mme Weil** : ...c'est de faire encore mieux, encore plus et diversifier cette offre de francisation.

**Le Président** : Principale, M. le député de Rousseau.

### **Modulation des tarifs de services de garde selon le revenu**

#### **M. Nicolas Marceau**

**M. Marceau** : M. le Président, la taxe famille libérale réserve de très mauvaises surprises aux familles du Québec. On a démontré hier que cette taxe est complètement injuste pour les femmes dans le cas de couples s'étant séparés récemment.

Parlons aujourd'hui du cas d'un couple dont l'homme a perdu son emploi dans une mine en 2014. Cela arrive souvent avec l'effet libéral. En 2014, l'homme a gagné 120 000 \$, mais en 2015 il a mis du temps à se trouver un emploi, ce qui fait que son revenu s'est élevé à 40 000 \$, une perte de 80 000 \$ par rapport à l'année précédente pour cette famille. Croyant que la taxe famille libérale serait basée sur le revenu de 2015, la famille a budgété environ 12 \$ par jour pour les frais de garde, mais elle doit finalement payer 20 \$ par jour. On s'entend, il manquait 80 000 \$ au revenu familial cette année pour payer les factures. Dans ce contexte, on peut s'imaginer le stress supplémentaire causé par la taxe famille. Mais là, avec une manière de calculer qui est complètement folle, ça devient proprement ingérable.

Alors, est-ce que, M. le Président, le ministre des Finances reconnaît que sa taxe famille appauvrit les familles du Québec? Et est-ce qu'il va tirer les conclusions qui s'imposent jeudi prochain et l'abolir?

• (10 h 40) •

**Le Président** : M. le ministre des Finances.

#### **M. Carlos J Leitão**

**M. Leitão** : M. le Président, dans notre système parlementaire, on n'a pas l'habitude de révéler les choses avant le budget, donc je ne vais pas commencer à le dire ici. Mais je peux dire, ça, je peux dire que non, on ne va pas changer la façon de moduler les frais de garde, on ne les changera pas. Ce que nous avons fait, nous avons modulé les frais de services de garde. Contrairement à ce que nos collègues voulaient faire, c'est-à-dire les monter de 7 \$ à 9 \$ pour tout le monde, nous, on les a modulés selon le revenu des personnes, M. le Président, une façon très progressiste de le faire. Ils se targuent d'être progressistes, nos amis, mais ils ont oublié, ils ont oublié qu'il faut aussi ajuster selon le revenu tous les... Donc, la réponse à la question du collègue, c'est : Non, nous n'allons pas changer.

J'aimerais adresser aussi un peu la question de l'immigration. En tant qu'immigrant, M. le Président, les propos de l'opposition officielle et de la deuxième opposition reflètent le fait qu'ils ne connaissent absolument rien à la réalité de l'immigration, M. le Président, rien du tout.

**Le Président** : Première complémentaire, M. le député de Rousseau.

#### **M. Nicolas Marceau**

**M. Marceau** : M. le Président, nous sommes profondément opposés au principe de la taxe famille, mais là, là, le ministre oublie de dire que sa taxe famille attaque les femmes, elle est injuste pour les femmes, elle s'attaque aussi à ceux qui ont perdu leur emploi. Les modalités d'application sont complètement folles, ces modalités n'ont pas de sens. Et les cas que j'ai présentés hier et aujourd'hui ne sont pas des cas isolés, ce sont des cas qui vont se multiplier.

Alors, M. le Président, le budget n'est pas parti chez l'imprimeur. Il peut faire ce que les familles du Québec espèrent et abolir...

**Des voix** : ...

**Le Président** : S'il vous plaît! M. le ministre des Finances.

#### **M. Carlos J Leitão**

**M. Leitão** : M. le Président, encore une fois, on l'a dit plusieurs fois hier, il n'y a pas de taxe famille, il y a modulation des frais de garde selon le revenu des familles. Et cette modulation-là, M. le Président, protège, justement, les personnes à plus bas revenus, protège particulièrement les familles monoparentales. Dans la plupart des cas, ce sont des femmes qui sont dans cette situation-là, avec des revenus beaucoup plus bas que la moyenne, que la médiane québécoise. Et savez-vous quoi, M. le Président? Le tarif de garde net, après toutes les mesures que nous avons en place, pour une famille monoparentale dont le revenu est inférieur, je pense, à 40 000 \$, il est moins élevé. Il est aux alentours de 6 \$ par jour, M. le Président, pas les 9 \$ qu'ils voulaient...

**Le Président** : En terminant.

**M. Leitão** : ...nous imposer.

**Le Président :** Deuxième complémentaire, M. le député de Labelle.

**M. Sylvain Pagé**

**M. Pagé :** M. le Président, là, le ministre de la Famille doit se rendre compte que cette mesure-là ne fonctionne pas. C'est une mesure qui est bâclée, ça cause un préjudice grave à de nombreuses familles, et particulièrement aux femmes, on vient de le démontrer hier, ce matin. Le ministre de la Famille doit le réaliser, il doit exiger au ministre des Finances de retirer cette mesure dès la semaine prochaine. Va-t-il le faire?

**Une voix :** ...

**Le Président :** S'il vous plaît! M. le ministre de la Famille.

**M. Sébastien Proulx**

**M. Proulx :** Oui, M. le Président. D'abord, je veux rassurer la population et dire que je suis en lien avec mon collègue des Finances pour les cas particuliers tels qu'ils ont été discutés hier par le collègue de Rousseau, dont on attend des informations. Le ministre des Finances l'a dit hier, lorsqu'il y aura des cas très particuliers, on aura à l'attention du gouvernement...

Dans le cas de la modulation des services de garde, M. le Président, je prends les quelques secondes qu'il nous reste pour dire qu'on a protégé les familles. 9 \$ et moins, dans 60 % des cas, c'est les gens à faibles revenus qui sont protégés dans la modulation des services de garde, M. le Président.

**Le Président :** Principale, M. le député de Berthier.

#### **Rapport sur l'avenir de l'industrie acéricole**

**M. André Villeneuve**

**M. Villeneuve :** M. le Président, en février, le ministre a rendu public le rapport Gagné sur le secteur du sirop d'érable. Ce dont le ministre ne tient pas compte, c'est l'impact dévastateur que l'application du rapport aura sur la vitalité de nos régions et de nos villages. Il y a des communautés dans plusieurs régions du Québec pour qui l'acériculteur est le moteur économique principal. Les producteurs de sirop du Québec ont créé de toutes pièces, M. le Président, une histoire à succès.

Pour le ministre, peu importe la véracité des chiffres, son objectif : mettre fin au contingentement de la production et, ainsi, mettre à mal une industrie qui est pourtant le leader incontesté sur le plan mondial. La mise en marché collective du sirop d'érable, les producteurs l'ont adoptée démocratiquement. Ce n'est ni à moi, ni au ministre, ni à la CAQ de renverser les décisions démocratiques des acériculteurs.

Est-ce que le ministre va reculer et s'engager à ne pas mettre fin au système de mise en marché voté par les producteurs de sirop d'érable, surtout que son rapport se base sur des données erronées?

**Le Président :** M. le ministre de l'Agriculture.

**M. Pierre Paradis**

**M. Paradis (Brome-Missisquoi) :** Oui, M. le Président, les parlementaires qui étaient ici en 2004 vont se rappeler qu'il y a eu un autre rapport dans le sirop d'érable, le rapport Bolduc, à l'époque. Certains se sont opposés à sa mise en application. Ça a pris une dizaine d'années pour avoir une autre étude économique sur le sirop d'érable. Cette étude-là a été commandée par le Conseil de l'industrie de l'érable ainsi que le syndicat des producteurs de sirop d'érable du Québec.

L'étude, qui a été rendue publique en septembre 2014, conclut — et je cite au texte pour ne pas qu'il y ait personne qui se mélange ou qui l'interprète mal : «Les parts de marché du Québec ont [...] diminué de 1,2 % par année en moyenne dans la dernière décennie principalement au profit des États-Unis...»

On ne peut pas laisser cette situation-là perdurer, continuer. S'il y en a qui choisissent de l'aveuglement volontaire, nous autres, on veut y voir clair.

**Le Président :** Complémentaire? Complémentaire, M. le député de Rimouski.

**M. Harold LeBel**

**M. LeBel :** Le rapport Gagné met en péril l'économie de villages de chez nous, des villages que je connais bien, Biencourt, Squatec, Auclair, Saint-Juste, et plein d'autres dans le Témiscouata. C'est 500 producteurs dans le Bas-Saint-Laurent, 250 dans le Témis. L'acériculture permet de maintenir des emplois, des services, des écoles dans nos villages, c'est la survie de nos villages. C'est urgent, le ministre régional doit se lever et faire comprendre ça à son collègue ici.

La question — c'est la survie de nos villages qui est en jeu : De quel côté va se placer le ministre régional, de son nom dans la région ou de son gouvernement? Il faut le savoir.

**Le Président :** M. le ministre de l'Agriculture.

**M. Pierre Paradis**

**M. Paradis (Brome-Missisquoi) :** Oui, M. le Président. Les journalistes, les gens qui l'ont lu, le rapport, qui s'intéressent à la question se sont prononcés sur le sujet. Je ne vais en citer qu'une, Ariane Krol dans *La Presse*. Sa conclusion : «L'acériculture québécoise a encore — il n'y a pas juste des mauvaises nouvelles, là — une longueur d'avance, il ne faut pas la gaspiller. On doit être plus présent à l'étranger — vérifiez les nouvelles d'aujourd'hui — pour que les consommateurs associent le produit au Québec et non à n'importe quelle région [en] Amérique du Nord. Et mettre beaucoup l'accent sur les particularités gustatives [du terroir québécois]. Il est encore temps, mais personne n'attendra après nous.»

**Le Président :** Principale, M. le député de La Peltrie.

**Gestion du Programme de soutien aux  
installations sportives et récréatives**

**M. Éric Caire**

**M. Caire :** M. le Président, hier, le ministre du Loisir et du Sport nous disait ne pas avoir connaissance de la liste des 110 projets acceptés dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives. L'étude des faits nous démontre le contraire. En effet, le 25 février, dans une demande adressée directement à son cabinet et sous son autorité, on a refusé de nous transmettre les listes en question. Pas plus tard que le 7 mars, la députée de Chauveau, au nom du ministre du Loisir et du Sport, annonçait un investissement dans sa circonscription. Et, comble de l'ironie, hier, moins d'une heure après la période de questions, le député de Rivière-du-Loup, toujours au nom du ministre du Loisir et du Sport, convoquait la presse pour annoncer un investissement dans son comté.

Alors, M. le Président, on est devant deux choix : ou le ministre n'a pas connaissance de la liste en question et il sert de prête-nom à ses collègues ou alors il a connaissance de cette liste-là et il doit mettre fin au favoritisme libéral en déposant cette liste-là immédiatement.

**Des voix : ...**

**Le Président :** S'il vous plaît! M. le ministre de l'Éducation.

**M. Sébastien Proulx**

**M. Proulx :** M. le Président, d'abord, vous me permettez de ne pas répondre sur la même tonalité que mon collègue de La Peltrie pour une raison assez simple. J'ai souhaité, hier, prendre le temps nécessaire pour regarder les faits d'un programme qui, effectivement, n'était pas porté à ma connaissance dans son ensemble ni dans ses modalités. Et j'ai invoqué, M. le Président, le fait qu'effectivement je n'avais pas eu le temps de faire le tour, que je ne ferai pas très souvent, vous en aurez conclu.

La réalité, c'est la suivante. J'ai fait quelques vérifications, mon collègue le député de Sherbrooke, aujourd'hui ministre de la Culture, qui était ministre des Loisirs et des Sports, le 19 février dernier, a fait l'annonce nationale pour 110 projets. Un programme de 50 millions de dollars pour lequel il y a eu des demandes adressées au gouvernement de 420 millions de dollars pour des projets qui totalisent le milliard de dollars, il y a 110 projets qui ont été retenus, M. le Président, et, à terme, lorsqu'ils auront tous été annoncés, 51 % des sommes investies par le gouvernement dans ces projets auront... et seront faits dans des comtés appartenant à l'opposition.

**Des voix : ...**

**Le Président :** S'il vous plaît! Première complémentaire, M. le député de La Peltrie.

**M. Caire :** M. le Président...

**Des voix : ...**

**Le Président :** M. le député de La Peltrie, en complémentaire.

**M. Éric Caire**

**M. Caire :** Merci, M. le Président. Effectivement, le fugace prédécesseur du ministre a annoncé le programme de 50 millions. La journée même, le 19 février, cinq projets d'investissement étaient acceptés, tous dans des comtés libéraux. Ça, c'est de l'efficacité!

La réalité des faits, M. le Président — et là le député de Charlesbourg va être content, j'ai un petit tableau pour lui — ça, c'est la réalité des investissements, hein, du Parti libéral dans les comtés. L'autre réalité, M. le Président, c'est que le ministre nous dit : Le 10, je vais déposer la liste, un coup que le mal sera fait. C'est inacceptable.

**Le Président :** M. le ministre de l'Éducation.

**Des voix :** ...

• (10 h 50) •

**Le Président :** S'il vous plaît! M. le ministre de l'Éducation.

#### **M. Sébastien Proulx**

**M. Proulx :** M. le Président, d'abord, ce que dit le député de La Peltrie n'est pas vrai. La réalité, c'est la suivante. Je vous l'ai dit tout à l'heure, sur les 110 projets, M. le Président, 51 % des sommes seront investies, dépensées au bénéfice des citoyens qui sont actuellement représentés par des gens de l'opposition. Ce n'est, pour nous, pas un problème, M. le Président.

Juste d'ici le 31 mars, il va y avoir des annonces, M. le Président. Il va y en avoir six pour une valeur de 5 millions de dollars qui seront faites dans les circonscriptions de la Coalition avenir Québec. Et je trouve dommage, M. le Président, qu'on doive fonctionner comme ça, mais ils veulent faire des parallèles avec les comtés et les partis politiques, faisons-le pour les fins de l'exercice. Et, pour le Parti québécois...

**Le Président :** En terminant.

**M. Proulx :** ...ce sera 11 projets pour une valeur de 7 406 000...

**Le Président :** Deuxième complémentaire, M. le député de La Peltrie.

#### **M. Éric Caire**

**M. Caire :** M. le Président, si c'est vrai, pourquoi le ministre refuse encore et toujours de déposer la liste? Pourquoi le ministre nous a dit : Je vais la déposer le 10 juin? Pourquoi le ministre ne dépose pas maintenant la liste de l'ensemble des projets acceptés et des projets refusés pour le plus grand bénéfice de tous les citoyens du Québec et au nom de la transparence?

**Le Président :** M. le ministre de l'Éducation.

#### **M. Sébastien Proulx**

**M. Proulx :** M. le Président, il y aura motion après. La Coalition avenir Québec a déposé une motion à laquelle nous n'adhérons pas. J'ai proposé, par contre, l'amendement suivant, la proposition suivante. J'étais prêt et je suis prêt à déposer les lettres pour chacun des projets, accepter et déposer les lettres, donc les correspondances transmises aux municipalités pour chacun des projets refusés. M. le Président, j'entends le faire et je vais le faire une fois que tous les projets auront été annoncés parce qu'actuellement — et il faut que tout le monde le sache, et tous les collègues ici le savent parce qu'ils viennent me voir en dehors de la période pour m'en parler — les gens qui ont des projets refusés ont été avisés, les gens qui ont des projets acceptés ont été avisés, il reste maintenant à organiser les annonces de tout ça et de parler avec les partenaires...

**Le Président :** En terminant.

**M. Proulx :** ...parce qu'au terme de tout ça, M. le Président, ce sont des bonnes nouvelles.

**Le Président :** Principale, Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve.

#### **Financement des organismes spécialisés en employabilité des femmes**

#### **Mme Carole Poirier**

**Mme Poirier :** Merci, M. le Président. Alors, la ministre de la Condition féminine a indiqué vouloir incarner le féminisme à sa manière. Elle a une belle occasion aujourd'hui de le démontrer. 16 organismes spécialisés en développement de la main-d'oeuvre féminine dans 11 régions du Québec ont vu leurs budgets passer de 1,2 million à 500 000 \$ lors du dernier budget. Sa collègue ministre de la Justice avait promis à un comité qu'ils travailleraient rapidement pour soutenir la mission globale des groupes. Un an plus tard, le comité a rendu son verdict : aucun financement disponible.

Le gouvernement et la ministre ont l'occasion aujourd'hui de poser un geste concret, abandonner les femmes qui veulent retourner sur le marché du travail ou tout simplement rétablir le budget de 1,2 million aux 16 groupes qui sont ici avec nous aujourd'hui.

**Le Président :** Mme la ministre de la Condition féminine.

**Mme Lise Thériault**

**Mme Thériault :** Oui. Merci, M. le Président. Je remercie ma collègue de me poser la question parce qu'effectivement, vous savez, il y a beaucoup de groupes communautaires qui travaillent avec les différents ministères, et je vais me permettre de saluer les gens qui sont dans les tribunes. J'ai cru comprendre que ma collègue ferait un point de presse après la période de questions pour pouvoir parler des sommes d'argent.

Je pense qu'il est important de réitérer, M. le Président... Je comprends qu'on a des craintes, c'est tout à fait normal, c'est beau, il n'y a pas de problème, mais il faut comprendre qu'il y a quand même 7 millions de dollars qui est financé directement par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour ces groupes-là et que d'aucune façon il n'y a un groupe aujourd'hui qui va fermer ses portes.

Je tiens à dire, M. le Président, que la politique pour l'égalité femme-homme sera déposée à l'automne. Ma collègue qui m'a précédée, puisque le plan d'action était terminé, a allongé des sommes d'argent supplémentaires avec Emploi et Solidarité sociale et le Secrétariat à la condition féminine de l'ordre de 500 000 \$. Et, M. le Président, pour se rendre jusqu'à l'automne, nous sommes disposés à regarder des projets spécifiques qui pourraient répondre exactement à la mission pour...

**Le Président :** En terminant.

**Mme Thériault :** ...continuer d'accompagner les groupes qui sont dans les tribunes. M. le Président.

**Le Président :** Cela met fin à la période de questions et de réponses orales.

**Votes reportés**

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Alors, comme la présidence vous l'a indiqué, nous allons procéder à deux votes. Alors, je veux insister, là, il y a deux votes. Alors, après le premier, il faut rester, il y en a un autre.

**Motion proposant que l'Assemblée dénonce la hausse du fardeau fiscal des familles découlant des deux derniers budgets et qu'elle exige du gouvernement que le budget 2016-2017 n'en inflige aucune**

Alors, tel qu'annoncé précédemment, nous allons maintenant procéder au vote reporté sur la motion de M. le député de Rousseau débattue hier aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Alors, que les députés en faveur de cette motion veuillent bien se lever.

**La Secrétaire adjointe :** M. Péladeau (Saint-Jérôme), M. Drainville (Marie-Victorin), M. Marceau (Rousseau), M. Therrien (Sanguinet), M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), Mme Lamarre (Taillon), M. Lelièvre (Gaspé), M. Bergeron (Verchères), M. Leclair (Beauharnois), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Maltais (Taschereau), M. LeBel (Rimouski), Mme Hivon (Joliette), M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. Lisée (Rosemont), M. Pagé (Labelle), M. Cousineau (Bertrand), M. Rochon (Richelieu), M. Villeneuve (Berthier), Mme Ouellet (Vachon), M. Turcotte (Saint-Jean), M. Kotto (Bourget), M. Roy (Bonaventure).

M. Legault (L'Assomption), M. Bonnardel (Granby), M. Caire (La Peltrie), M. Martel (Nicolet-Bécancour), Mme Roy (Montarville), M. Roberge (Chambly), M. Laframboise (Blainville), M. Schneeberger (Drummond—Bois-Francs), Mme D'Amours (Mirabel), M. Lemay (Masson), Mme Lavallée (Repentigny), M. Surprenant (Groulx), Mme Soucy (Saint-Hyacinthe), M. Spénard (Beauce-Nord), M. Paradis (Lévis), M. Jolin-Barrette (Borduas).

M. Khadir (Mercier), Mme Massé (Sainte-Marie—Saint-Jacques), Mme Roy (Arthabaska).

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Que les députés contre cette motion veuillent bien se lever.

**La Secrétaire adjointe :** M. Couillard (Roberval), M. Fournier (Saint-Laurent), Mme Thériault (Anjou—Louis-Riel), M. Paradis (Brome-Missisquoi), M. Blais (Charlesbourg), Mme Charbonneau (Mille-Îles), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Hamad (Louis-Hébert), M. Coiteux (Nelligan), M. Proulx (Jean-Talon), M. D'Amour (Rivière-du-Loup—Témiscouata), M. Huot (Vanier-Les Rivières), M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Vallée (Gatineau), M. Lessard (Lotbinière-Frontenac), M. Barrette (La Pinière), M. Blanchette (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Heurtel (Viau), M. Arcand (Mont-Royal), Mme Charlebois (Soulanges), Mme Anglade (Saint-Henri—Sainte-Anne), Mme Vien (Bellechasse), M. Billette (Huntingdon), M. Daoust (Verdun), M. Fortin (Sherbrooke), M. Reid (Orford), Mme Nichols (Vaudreuil), M. Morin (Côte-du-Sud), M. Bernier (Montmorency), Mme de Santis (Bourassa-Sauvé), Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Ménard (Laporte), M. Sklavounos (Laurier-Dorion), Mme Boulet (Laviolette), Mme Rotiroti (Jeanne-Mance—Viger), M. Carrière (Chapleau), M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), M. Girard (Trois-Rivières), M. Iracà (Papineau), M. Bolduc (Mégantic), M. Tanguay (LaFontaine), M. Simard (Dubuc), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Rousselle (Vimont), Mme Vallières (Richmond), M. Auger (Champlain), M. Boucher (Ungava), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Fortin (Pontiac), M. Giguère (Saint-Maurice), M. Habel (Sainte-Rose), M. Hardy

(Saint-François), M. Merlini (La Prairie), Mme Montpetit (Crémazie), M. Plante (Maskinongé), M. Polo (Laval-des-Rapides), Mme Simard (Charlevoix—Côte-de-Beaupré), M. St-Denis (Argenteuil), Mme Tremblay (Chauveau), M. Busque (Beauce-Sud), Mme Sauvé (Fabre).

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Y a-t-il des abstentions? Il n'y en a pas. M. le secrétaire général pour le résultat du vote.

**Le Secrétaire :** Pour : 44  
Contre : 62  
Abstentions : 0

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Alors, motion rejetée.

#### Adoption du principe du projet de loi n° 70

Nous allons maintenant procéder au vote reporté sur la motion de M. le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale proposant que le principe du projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi, soit adopté.

Que les députés en faveur de cette motion veuillent bien se lever.

• (11 heures) •

**La Secrétaire adjointe :** M. Couillard (Roberval), M. Fournier (Saint-Laurent), Mme Thériault (Anjou—Louis-Riel), M. Paradis (Brome-Missisquoi), M. Blais (Charlesbourg), Mme Charbonneau (Mille-Îles), M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Hamad (Louis-Hébert), M. Coiteux (Nelligan), M. Proulx (Jean-Talon), M. D'Amour (Rivière-du-Loup—Témiscouata), M. Huot (Vanier-Les Rivières), M. Kelley (Jacques-Cartier), Mme Vallée (Gatineau), M. Lessard (Lotbinière-Frontenac), M. Barrette (La Pinière), M. Blanchette (Rouyn-Noranda—Témiscamingue), M. Heurtel (Viau), M. Arcand (Mont-Royal), Mme Charlebois (Soulanges), Mme Anglade (Saint-Henri—Sainte-Anne), Mme Vien (Bellechasse), M. Billette (Huntingdon), M. Daoust (Verdun), M. Fortin (Sherbrooke), M. Reid (Orford), Mme Nichols (Vaudreuil), M. Morin (Côte-du-Sud), M. Bernier (Montmorency), Mme de Santis (Bourassa-Sauvé), Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), Mme Ménard (Laporte), M. Sklavounos (Laurier-Dorion), Mme Boulet (Lavolette), Mme Rotiroti (Jeanne-Mance—Viger), M. Carrière (Chapleau), M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), M. Girard (Trois-Rivières), M. Iracà (Papineau), M. Bolduc (Mégantic), M. Tanguay (LaFontaine), M. Simard (Dubuc), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Rousselle (Vimont), Mme Vallières (Richmond), M. Auger (Champlain), M. Boucher (Ungava), M. Bourgeois (Abitibi-Est), M. Fortin (Pontiac), M. Giguère (Saint-Maurice), M. Habel (Sainte-Rose), M. Hardy (Saint-François), M. Merlini (La Prairie), Mme Montpetit (Crémazie), M. Plante (Maskinongé), M. Polo (Laval-des-Rapides), Mme Simard (Charlevoix—Côte-de-Beaupré), M. St-Denis (Argenteuil), Mme Tremblay (Chauveau), M. Busque (Beauce-Sud), Mme Sauvé (Fabre).

M. Legault (L'Assomption), M. Bonnardel (Granby), M. Caire (La Peltrie), M. Martel (Nicolet-Bécancour), Mme Roy (Montarville), M. Roberge (Chambly), M. Laframboise (Blainville), M. Schneeberger (Drummond—Bois-Francs), Mme D'Amours (Mirabel), M. Lemay (Masson), Mme Lavallée (Repentigny), M. Surprenant (Groulx), Mme Soucy (Saint-Hyacinthe), M. Spénard (Beauce-Nord), M. Paradis (Lévis), M. Jolin-Barrette (Borduas).

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Que les députés contre cette motion veuillent bien se lever.

**La Secrétaire adjointe :** M. Péladeau (Saint-Jérôme), M. Drainville (Marie-Victorin), M. Marceau (Rousseau), M. Therrien (Sanguinet), M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), Mme Lamarre (Taillon), M. Lelièvre (Gaspé), M. Bergeron (Verchères), M. Leclair (Beauharnois), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Maltais (Taschereau), M. LeBel (Rimouski), Mme Hivon (Joliette), M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. Lisée (Rosemont), M. Pagé (Labelle), M. Cousineau (Bertrand), M. Rochon (Richelieu), M. Villeneuve (Berthier), Mme Ouellet (Vachon), M. Turcotte (Saint-Jean), M. Kotto (Bourget), M. Roy (Bonaventure), M. Khadir (Mercier), Mme Massé (Sainte-Marie—Saint-Jacques), Mme Roy (Arthabaska).

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Y a-t-il des abstentions? M. le secrétaire général, pour le résultat du vote.

**Le Secrétaire :** Pour : 78  
Contre : 28  
Abstentions : 0

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Alors, la motion est adoptée. En conséquence, le principe du projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi, est adopté. M. le leader du gouvernement.

#### Renvoi à la Commission de l'économie et du travail

**M. Fournier :** Conformément à l'article 243 du règlement, je fais motion afin que ce projet de loi soit déféré à la Commission de l'économie et du travail pour étude détaillée, M. le Président.

**Mise aux voix**

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Est-ce que cette motion est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Motions sans préavis**

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Adopté. Nous en sommes maintenant aux motions sans préavis. Et, selon l'ordre qui a été établi, c'est un membre du deuxième groupe de l'opposition. Et c'est M. le député de Drummond—Bois-Francs qui va présenter la motion sans préavis. À vous, M. le député.

**M. Schneeberger :** Merci, M. le Président. Je demande le consentement pour déposer la motion suivante conjointement avec le député de Labelle et la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques :

«Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de déposer dès maintenant la liste complète des 110 projets faisant l'objet d'une aide financière dans le cadre de la phase III du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives; également

«Qu'elle lui demande [...] de déposer dès maintenant la liste complète de tous les projets soumis dans le cadre de la phase III de ce même programme ainsi que l'évaluation qu'ils ont obtenue de la part des fonctionnaires, mais ne faisant pas partie d'une aide financière.»

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Y a-t-il consentement pour débattre...

**Des voix :** ...

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** S'il vous plaît, là! Je n'entends à peu près rien. Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

**M. Sklavounos :** Pas de consentement, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Il n'y a pas consentement. Un membre du groupe formant le gouvernement. Alors, je cède la parole à M. le leader adjoint du gouvernement pour la présentation de sa motion.

**Procéder à des consultations particulières  
sur le projet de loi n° 64**

**M. Sklavounos :** Oui, M. le Président. Je sollicite le consentement afin de présenter une motion qui touche la tenue de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 64, Loi sur l'immatriculation des armes à feu.

Je fais motion, conformément à l'article 146 du règlement de l'Assemblée nationale, afin :

«Que la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 64, Loi sur l'immatriculation des armes à feu, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 23 et 24 mars ainsi que les 5, 6, 7 et 12 avril 2016 à la salle du Conseil législatif;

«Qu'à cette fin, la commission entende les organismes suivants : Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador, Association pour la santé publique du Québec, Association québécoise Plaidoyer-Victimes (Mme Arlene Gaudreault), Barreau du Québec, Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (Mme Jenny Charest), Centre de prévention des agressions de Montréal, Centre international de criminologie comparée, Conseil du statut de la femme, Directeur de l'état civil, Fédération des femmes du Québec, Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, Fédération québécoise de tir, Fraternité des policiers et policières de la ville de Québec, Institut national de santé publique du Québec, Groupe des étudiants et diplômés de Polytechnique pour le contrôle des armes/Polysesouvient, Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, Service de police de la ville de Montréal, Service de police de la ville de Québec, Société de criminologie du Québec, Sûreté du Québec, Syndicat de la fonction publique du Québec, Y des femmes de Montréal, Coalition pour le contrôle des armes, Association des policiers et des policiers provinciaux, Association des policiers et des policières municipaux, Fraternité des policiers et des policières de Montréal, Association des directeurs de police du Québec, Association québécoise de prévention du suicide, Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, collectif Tous contre un registre des armes à feu, Fédération des pourvoirs du Québec, Association des chasseurs et pêcheurs Manic-Outardes, la CSN (incluant la FSSS), la FTQ;

«Qu'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

«Que la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle et 7 minutes pour le deuxième groupe d'opposition; et finalement

«Que le ministre de la Sécurité publique soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.» Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Nous en sommes toujours aux motions sans préavis, et je cède maintenant la parole à M. le député...

**Une voix :** ...

#### Mise aux voix

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Oui. Est-ce que cette motion est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Alors, la motion présentée par le leader adjoint est adoptée. Nous poursuivons sur les motions sans préavis, et je donne la parole à M. le député de Berthier pour la présentation de sa motion.

**M. Villeneuve :** Merci, M. le Président. Alors, je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de ne pas mettre en place les recommandations du rapport Gagné et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois, dont le contingentement, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable.»

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Consentement pour débattre de cette motion? Alors, il n'y a pas de consentement. Alors, je ne vois pas d'autre demande de motion sans préavis. Alors, les motions sans préavis étant terminées, est-ce que... M. le leader, vous avez une autre motion?

**M. Sklavounos :** Les avis. Simplement les avis touchant les commissions, M. le Président.

#### Avis touchant les travaux des commissions

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Dans les avis, oui, dans les avis touchant les commissions.

**M. Sklavounos :** Merci, M. le Président. J'avise cette Assemblée que la Commission des transports et de l'environnement poursuivra les consultations particulières et auditions publiques sur le document d'information sur le transport rémunéré de personnes par automobile dès maintenant pour une durée de 1 h 30 min, à la salle du Conseil législatif, et complètera lesdites consultations de 15 heures à 18 h 45, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

La Commission de la santé et des services sociaux poursuivra, quant à elle, les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 81, Loi visant à réduire le coût de certains médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments en permettant le recours à une procédure d'appel d'offres, dès maintenant pour une durée de deux heures, à la salle Louis-Joseph-Papineau, de 15 heures à 18 heures, et complètera le vendredi 11 mars, de 9 h 15 à 11 h 15, à la salle du Conseil législatif;

La Commission de la culture et de l'éducation poursuivra les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 86, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire, dès maintenant pour une durée de 1 h 30 min, de 15 heures à 18 heures, et le mardi 15 mars 2016, de 9 h 45 à midi, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine;

La Commission des institutions poursuivra, quant à elle, l'étude détaillée à l'égard du projet de loi n° 89, Loi visant à assurer une meilleure concordance entre les textes français et anglais du Code civil, dès maintenant jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, à la salle de l'Assemblée nationale;

La Commission des relations avec les citoyens poursuivra, quant à elle, l'étude détaillée à l'égard du projet de loi n° 77, Loi sur l'immigration au Québec, dès maintenant jusqu'à 13 heures, à la salle des Premiers-Ministres, 1.38 de l'édifice Pamphile-Le May, ainsi que le mardi 15 mars 2016, de 10 heures à midi, à la salle Louis-Joseph-Papineau; finalement

La Commission de l'économie et du travail entreprendra l'étude détaillée du projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi, le lundi 14 mars 2016, de 14 heures à 18 heures, à la salle Louis-Joseph-Papineau. Merci, M. le Président.

• (11 h 10) •

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Alors, pour ceux qui n'auraient pas remarqué, là, il y a une légère modification à l'agenda qui requiert un consentement de cette Chambre. Alors, est-ce qu'il y a consentement pour déroger à l'article 143 du règlement concernant l'horaire des travaux des commissions?

**Des voix :** Consentement.

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Alors, il y a consentement.

Pour ma part, je vous avise que la Commission de l'administration publique se réunira aujourd'hui, à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May, en séance de travail, de 14 heures à 15 heures, afin de préparer

l'audition portant sur le rapport de vérification particulière du Vérificateur général sur les contrats en technologie de l'information; en audition publique, de 15 heures à 18 heures, afin de discuter de ce rapport; en séance de travail, de 18 heures à 18 h 30, afin de statuer sur les conservations, les conclusions et les recommandations à la suite de l'audition.

### Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Nous en sommes à la rubrique Renseignements sur les travaux. Est-ce qu'il y a des commentaires, des questions? Il n'y en a pas?

Je vous rappelle que, lors de l'interpellation prévue pour demain, vendredi 11 mars 2016, M. le député de Granby s'adressera à M. le ministre des Finances sur le sujet suivant : La nécessité d'une baisse du fardeau fiscal des citoyens et d'un plan de relance économique dans le contexte prébudgétaire.

Je vous avise en plus que l'interpellation prévue pour vendredi le 18 mars 2016 portera sur le sujet suivant : Le manque de vision du gouvernement en matière de développement des régions. M. le député de Gaspé s'adressera alors à Mme la ministre responsable des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional.

### Affaires du jour

La période des affaires étant terminée, on va maintenant passer aux affaires du jour, et je cède la parole à M. le leader adjoint du gouvernement. M. le leader adjoint du gouvernement, à vous.

**M. Sklavounos :** Oui. M. le Président, il y a plusieurs commissions en ce moment, et je pense que le délai pour la transmission des demandes de débats de fin de séance n'est pas encore terminé, alors je vais vous demander une légère suspension afin de permettre aux députés de l'opposition d'envoyer leurs demandes, si nécessaire.

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Alors, le délai n'étant pas terminé, on va suspendre les travaux jusqu'à tant qu'on arrive au délai pour constater si effectivement...

Alors, les travaux sont suspendus pendant quelques instants. Merci.

*(Suspension de la séance à 11 h 12)*

*(Reprise à 11 h 24)*

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Alors, merci. Nous allons reprendre nos activités, mais, comme il n'y a pas de débat de fin de séance qui a été signalé, ça nous permet d'aller au leader adjoint du gouvernement pour qu'il nous indique ce qu'il a à nous dire.

### Ajournement

**M. Sklavounos :** Pas compliqué, M. le Président. En fonction de nos règles, afin de pouvoir permettre simultanément la tenue de cinq commissions parlementaires, je fais motion pour ajourner nos travaux à mardi 15 mars 2016, à 13 h 40, s'il vous plaît.

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Est-ce que cette motion est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Vice-Président (M. Gendron) :** Alors, la motion étant adoptée, nos travaux sont ajournés tel qu'indiqué.

*(Fin de la séance à 11 h 25)*